

## Décision n° D2024\_056

### Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

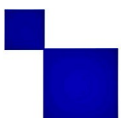
Vu le barème des cotisations 2024 du Forum européen pour la sécurité urbaine,

### décide

- DE RENOUVELLER l'adhésion du Département aux Forums Européen et Français pour la Sécurité Urbaine (Efus et FFSU) pour l'année 2024 ;

- DE VERSER la cotisation d'un montant de 9 588 euros au Forum français et européen pour la sécurité urbaine selon l'appel à cotisation ci-annexé.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241003-D2024\_056-AR



Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil  
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20241003-D2024\_056-AR